

MARCHÉ DE LA TELEPHONIE MOBILE

L'immixtion du ministère du Commerce décriée

La dernière sortie médiatique des responsables du ministère du Commerce a propos du marché de la téléphonie mobile a jeté un pavé dans la mare. Si les propos des convives du forum de l'UGCAA ont pèché par mauvaise connaissance de la structuration du marché national de la téléphonie mobile, il convient néanmoins de noter que l'Autorité de régulation des postes et télécommunication (ARPT) a encore une fois été mise à l'index.

Les représentants du ministère du Commerce ont mis l'accent sur quelques lacunes dans la gestion des affaires en rapport avec la téléphonie mobile.

S'il est évident qu'il n'appartient pas à l'ARPT d'intervenir dans la régulation de la commercialisation sans factu-

re des cartes Sim, il va sans dire que la maîtrise de cette tâche incombe à d'autres organismes de surveillance comme le département du commerce.

Par ailleurs, le précédent créé par l'ARPT avec Djedza au sujet de l'offre tarifaire Allo-Ota constitue l'un des griefs retenus à l'encontre du régulateur.

La célérité dans la prise des décisions coercitives, l'approche partielle et le traitement préférentiel à l'endroit de quelques opérateurs n'ont pas manqué d'être portés dans le registre des doléances. Des spécialistes en télécommunication se demandent à juste titre pourquoi l'ARPT n'a jamais placé l'opérateur public de téléphonie fixe dans la position de dominant, en dépit du fait qu'il accapare 99% des

parts du marché pendant qu'un opérateur privé de la téléphonie fixe est à l'agonie. La cellule de communication de l'ARPT étant vacante, il a été impossible d'entrer en contact avec le président du conseil d'administration afin d'exprimer son point de vue sur les graves accusations portées à l'encontre de l'ARPT par le ministère du Commerce. Cité également au cours de cette conférence de presse, Nedjma a été le plus lésé.

L'opérateur, qui a construit sa politique commerciale sur la transparence et la clarté des offres, a carrément été accusé de publicité mensongère. D'après M. Djazeiri, directeur de la communication à Wataniya Télécom Algérie, les affirmations du représentant du ministère du Commerce

sont dénuées de tout fondement. «On se démarque de ce qui a été avancé lors de la conférence de l'UGCAA. Toutes les offres et promotions de Nedjma sont clairement définies en termes de date et de tarification», a expliqué M. Djazeiri.

En effet, Nedjma n'a jamais affirmé que la promotion de 4 DA vers tous les réseaux était facturée à la minute mais plutôt à 4 DA l'unité. Il va sans dire que l'unité de tarification a toujours été de 30 secondes chez tous les opérateurs de téléphonie mobile en Algérie.

Le responsable de la communication de Nedjma n'a pas caché son désappointement quant à l'immixtion du ministère du Commerce dans des affaires qui relèvent du domaine de compétence de l'ARPT.

«Le ministère du Commerce devrait plutôt s'employer à lutter contre les marchés informels afin d'éviter que des individus vendent impunément des puces sans facture. M. Djazeiri a aussi expliqué que Nedjma va réagir par courrier afin de régler cette équivoque.

Par ailleurs, les représentants du ministère du Commerce ont assuré que le parc des abonnés au GSM est de seulement 11 millions. Une affirmation à prendre avec des pincettes puisque aux derniers chiffres, l'opérateur leader du marché (Djazeera) dispose de plus de 10 millions d'abonnés actifs, pendant que Mobilis a récemment célébré son 7 mil-

lionième abonné et Nedjma le 3 millionième client actif.

Il serait très intéressant de savoir d'où est-ce que les responsables du ministère du Commerce détiennent leurs chiffres, au moment où le seul organisme habilité à communiquer ces données — l'ARPT en l'occurrence — fait état de 20 millions d'abonnés actifs.

A noter enfin que la sortie de l'UGCAA relayée par les cadres du ministère du Commerce n'est pas faite pour encourager l'investissement dans le secteur des télécommunications en Algérie. Un secteur, qui, faut-il le rappeler, est le plus important après celui des hydrocarbures.

M. N.

FINANCEMENT DES PROJETS PME

182 dossiers garantis par le FGAR

Au 30 avril 2007, le Fonds de garantie des crédits aux PME (FGAR) a garanti 182 dossiers de projets dont 70 garanties adossées au programme Meda et 112 garanties FGAR. Selon les statistiques du FGAR, le montant des garanties accordées a atteint plus de 4,56 milliards de dinars dont quelque 2,74 milliards au titre de la garantie FGAR-Meda et 1,82 milliard de dinars pour la seule garantie FGAR. Cela avec un taux moyen de garantie de 41% pour le FGAR et de 46% pour le FGAR-Meda, soit un taux moyen de prise en charge de 44%. En indiquant que le coût

total de ces projets s'élève à plus de 17,73 milliards de dinars dont 10,04 milliards de dinars au titre des garanties FGAR-Meda et que le montant des crédits sollicités s'élève à 10,40 milliards de dinars dont 4,45 milliards de dinars au titre du FGAR. Selon les données communiquées hier, le nombre d'emplois à créer porte sur 3323 postes au titre de la garantie FGAR et sur 5563 au titre de celle FGAR-Meda, soit un nombre total de 8 886 emplois. En d'autres termes, l'investissement par emploi ou le coût de la création d'un poste d'emploi a été, selon ces données, de 2,31

millions de dinars au titre du FGAR et de 1,80 au titre de la garantie FGAR-Meda. Ainsi, ce coût a atteint globalement environ 2 millions de dinars par poste d'emploi. Il ressort également de ces données que ces garanties portent essentiellement sur des projets dans les secteurs de l'agroalimentaire (42), les travaux publics (24), les produits métalliques et machinerie (19), les matériaux de construction (17), les biotechnologies et santé (15), l'industrie chimique (10) et 7 dans la textile. Cela étant, seulement trois projets agricoles ont été garantis, deux l'ont été dans le

secteur hydraulique, trois pour le transport et matériels de transport et un seul dans le secteur de la pêche. En termes de répartition géographique, la région centre du pays occupe la première place avec 78 dossiers garantis dont 45 à Alger, la région Est la seconde place (61 dossiers dont 12 à Béjaïa), la région Ouest le troisième rang avec 36 dossiers couverts (en comptant 11 à Oran) et le Sud la dernière place avec seulement sept dossiers pris en charge (dont trois à Ghardaïa).

C. B.

FRANK WINKLER, DIRECTEUR DES VENTES POUR L'AFRIQUE, CHEZ OSRAM

«90% des produits portant notre marque vendus en Algérie sont contrefaits»

«90% des produits portant la marque Osram vendus sur le marché algérien sont contrefaits», nous a déclaré Frank Winkler, directeur des ventes pour l'Afrique du géant allemand de produits d'éclairage Osram. Rencontré hier au premier Salon international de l'automatisation des processus, de l'automatisation des usines et des bâtiments industriels qui se tient au Palais des Expositions des Pins-Maritimes à Alger, Frank Winkler a indiqué que le phénomène a causé ces dernières années un manque à gagner d'environ 2 millions d'euros sur le chiffre d'affaires réalisé en Algérie. Même si l'Osram dispose d'une usine de production en Chine, ce pays reste le principal pourvoyeur de ces produits d'imitation qui constitue un réel danger pour le consommateur final.

Devant l'ampleur du phénomène de la contrefaçon qui touche ses produits d'éclairage destinés au grand public et aux professionnels, Osram, deuxième fabricant mondial de lampes fluocompactes, s'est engagé en 1999 dans une bataille pour lutter contre ce phénomène. Et depuis le lancement de cette campagne en 2000, pas moins de «20 containers ont été saisis et autant d'affaires introduites en justice», soutient pour sa part Slimane Malek, directeur de l'importation et représentant d'Osram en Algérie.

Une contre-attaque qui a permis à l'entreprise de redresser un tant soit peu son chiffre d'affaires.

Toutefois, les produits contrefaits Osram et de beaucoup d'autres marques continuent d'être proposés dans les commerces. «Il faut sensibiliser le client sur les risques qu'il encourt en achetant un produit contrefait», note à ce sujet Frank

Winkler. Un avis partagé par Slimane Malek qui appellera les consommateurs à «s'approvisionner auprès des vendeurs agréés et à signaler les lieux où l'on vend des produits contrefaits en vue d'engager des poursuites à l'encontre des contrefacteurs».

Lotfi Mérad

Que devient le projet de diffusion d'un million de lampes à économie d'énergie ?

Lancé en grande pompe en décembre dernier par l'APRUE en partenariat avec le ministère de l'Énergie et des Mines et la Sonelgaz, le projet de diffusion de un million de lampes à basse consommation dans 500 000 ménages algériens à raison de deux lampes par foyer n'a toujours pas démarré.

Pourtant, le remplacement des lampes à incandescence par d'autres fluocompactes permettra incontestablement de mieux maîtriser la consommation en énergie électrique et aura par conséquent des répercussions positives sur l'économie algérienne. Selon Frank Winkler «avec une consommation énergétique de 80 % de moins que les lampes conventionnelles, la diffusion de un million de lampes fluocompactes pourrait économiser à l'Algérie 80 mégawatts». Ce qui est l'équivalent de la quantité d'énergie fournie par une centrale électrique de 50 millions d'euros. Le projet est réalisable et viable et l'Algérie aura tout à gagner s'il est concrétisé. D'autant que Osram s'engage à mettre en place une école pour former les ingénieurs algériens à la maîtrise des systèmes d'éclairage.

Lotfi Mérad

INSTITUT NATIONAL D'INFORMATIQUE
Journée de protestation des enseignants

Hier, les enseignants de l'Institut national d'informatique (INI) ont observé une journée de protestation pour dénoncer «l'ostracisme, la marginalisation et l'attitude méprisante à l'égard d'un groupe d'enseignants de la part de l'administration» notamment dans le cadre de la réforme engagée au sein de cet établissement. Le collectif d'enseignants, composé de 26 signataires, soit le tiers du corps d'enseignant, condamne à nouveau le déficit «de dialogue, de communication et de relations humaines les plus élémentaires». Le porte-parole de ce collectif, Fodil Dahmani, a rappelé qu'une journée similaire a eu lieu le 28 février dernier sans aucun résultat.

Dans une déclaration rendue publique, les contestataires expliquent que le processus de réformes «souhaitable et attendu à plus d'un titre compte tenu des exigences imposées par l'évolution rapide de l'informatique» et engagé par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique devrait réunir l'ensemble des enseignants. Dans ce cadre, ce collectif d'enseignants affirme avoir proposé, le 14 janvier dernier, à la direction générale de l'INI une démarche complète accompagnée d'un échéancier précis, associant l'ensemble du corps enseignant sans distinction. Depuis, est-il noté, la direction générale «s'est enfermée dans un mutisme total». Et cela, soutient Fodil Dahmani, «en dépit des différents courriers adressés à la DG, de la séance de travail, empreinte d'une sérénité et de franchise, organisée en présence du directeur de la formation graduée et du directeur de la coopération du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, du courrier adressé au directeur de la formation graduée l'informant qu'après sa visite rien n'avait changé, et du courrier adressé au secrétaire général du ministère». Dans cette missive, il est noté que les enseignants ont «dû subir des dysfonctionnements au sein de l'administration de l'INI. Et que l'apogée de la crise a été le mépris avec lequel ont été traités des enseignants, parmi les plus expérimentés de notre institut, lors de la conduite de la réforme des enseignements». Dans cette lettre datée du 21 avril, il est écrit que deux directeurs du ministère ont été délégués pour trouver une issue à cette crise. «Bien que des directives aient été données par le directeur des enseignements de votre ministère à la direction générale de l'INI, aucune initiative n'a été prise à ce jour pour établir une communication constructive et nos tentatives d'attirer l'attention de la direction de l'INI sur la gravité des dérives n'ont apparemment pas été entendues. En plus des problèmes rencontrés lors de la conduite des réformes des enseignements, plusieurs autres conflits nous empêchent de travailler dans la sérénité comme la défaillance dans la constitution du conseil scientifique, la nomination du comité d'éthique et de déontologie et le blocage de soutenances de thèses d'Etat», est-il relevé. La directrice générale de l'INI, Drias Habiba, a qualifié les protestataires de «groupe d'enseignants qui veulent soutenir leur doctorat sans aucune publication». Pour elle, ce sont ces enseignants «qui rompent le dialogue et ne veulent pas avancer». «C'est insensé. Ils sont en train de faire pression pour soutenir leurs thèses sans réunir les conditions alors qu'il y a une ligne à ne pas dépasser.» Pour cette responsable, il n'y a pas de problème au sein de l'INI. Pour preuve, dit-elle, «les programmes des réformes sont finalisés et ont été envoyés aujourd'hui, (hier, ndr) pour être examinés par une commission algéro-française».

Les protestataires ont tenu, hier, au sein de cet institut, une assemblée générale durant laquelle ils ont annoncé la tenue d'une autre journée de protestation le 14 mai prochain.

Meriem Ouyahia